

La position de l'UNEL

Introduction

Cette position de l'Union Nationale des Etudiant(e)s du Luxembourg (UNEL) est bien une position sur l'enseignement supérieur, et non un projet de réforme de l'enseignement supérieur.

Elle a été élaborée suite à un projet de réforme de l'enseignement post-secondaire proposé par le Groupe de Travail-Innovation, Recherche et Enseignement supérieur (GT-IRES) du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (POSL). Ce projet propose la création d'une "Université de Luxembourg" comme fédération d'instituts universitaires autonomes.

Cette position n'est pas un avis sur le projet du GT-IRES (ni sur n'importe quel autre projet de réforme), mais elle est la base d'évaluation, pour l'UNEL, de tout enseignement supérieur luxembourgeois actuel ou futur.

Explications

Actuellement, on peut constater une certaine entente sur une réforme de l'enseignement supérieur à Luxembourg:

- Il ne s'agit en aucun cas de créer une université conventionnelle identifiée par un bâtiment propre!

- A court terme, l'adoption d'une loi-cadre est prévue pour créer une base pour la réforme afin d'esquisser la nouvelle structure. Ce procédé ne fixe pas de détails, mais crée une structure flexible et permet de donner un cadre légal aux modifications envisagées. L'idée qui est à la base de la discussion est de revaloriser notre enseignement supérieur en valorisant les institutions déjà existantes. Ainsi, par exemple, il est prévu d'offrir un premier cycle complet dans des branches enseignées au Centre Universitaire du Luxembourg (CUL), et de donner à la formation donnée à l'Institut Supérieur de Technologie (IST) une équivalence avec celles données aux "Fachhochschulen" en Allemagne, en ajoutant par exemple une année de cours.

Une autre idée est celle de la structuration de l'enseignement en modules. Il s'agit de partager la formation en différents modules d'enseignement indépendants (durée: 2 à 3 ans), compatibles avec les modules offerts à l'étranger (par exemple Degré d'Etudes Universitaires Générales, Vordiplom) pour favoriser la mobilité des étudiants.

La conception prévue pour l'"Université de Luxembourg" est celle de donner aux différents instituts le statut d'établissements autonomes qui seront surveil-

lés par un Conseil universitaire. Ainsi l'"Université de Luxembourg" sera la fédération de ces instituts autonomes (à moyen terme: CUL, IST, ISERP (Institut Supérieur d'Enseignement et de Recherche Pédagogique), IEES (Institut d'Etudes Educatives et Sociales)), fonctionnant comme des entreprises publiques.

L'UNEL ne veut ni plaider pour cette réforme, ni s'y opposer complètement! Pour faire sa contribution, notre groupe de travail "Université de Luxembourg" s'est proposé d'élaborer un catalogue d'évaluation de l'enseignement supérieur, dans lequel nous communiquons nos revendications. A la base de ce catalogue, de nombreuses entrevues avec les partis politiques et le ministère de l'Education nationale durant lesquelles on a pu se faire une image des différentes positions. Ces entrevues ont toutes montré cependant que quelque chose allait changer. Ainsi nous serions content si davantage d'étudiants nous faisaient connaître leur opinion pour nous permettre d'agir en conséquence!

Catalogue d'évaluation

1) De la qualification des enseignants

Afin de garantir un enseignement de haut niveau, les enseignants doivent satisfaire à des critères de qualification bien définis. L'accès au corps enseignant ne doit en aucun cas se faire sur base de droits acquis et pour une durée illimitée.

En plus, l'UNEL revendique la possibilité d'évaluation des enseignants par les étudiants eux-même.

2) De l'orientation de l'enseignement

L'enseignement doit être du type équilibré entre l'enseignement libre et l'enseignement axé sur les besoins de l'économie ainsi que sur le marché de l'emploi. D'ailleurs, l'enseignement doit contenir assez d'éléments pratiques (projets de recherche, travaux personnels, etc.).

Dernier point: l'aspect de l'internationalisation de l'enseignement. Il ne peut pas être question d'un enseignement supérieur luxembourgeois pour les Luxembourgeois et le Luxembourg.

3) Des matières enseignées

Pour les matières enseignées vaut la même remarque que pour l'orientation de l'enseignement; l'enseignement supérieur ne doit pas être une chaîne de production d'une élite formée pour l'économie nationale et selon les besoins de celle-ci. L'enseignement doit

Il ne peut pas être question d'un enseignement supérieur luxembourgeois pour les Luxembourgeois et le Luxembourg.

être ouvert à toute matière pour laquelle il existe un intérêt réel (pas nécessairement économique).

4) De la structure de l'enseignement et de la mobilité des étudiants

L'enseignement doit être structuré en modules. Ces modules doivent être compatibles avec des modules semblables étrangers, ainsi la mobilité des étudiants est encouragée.

5) De l'infrastructure et de l'équipement

Si on dit enseignement universitaire, on dit infrastructure universitaire. L'infrastructure comprend des possibilités de logement à prix raisonnables, ainsi qu'un transport en commun adéquat.

Auprès des instituts doivent être présentes toutes les ressources nécessaires pour un travail universitaire (bibliothèques, laboratoires, etc.).

Pour les étudiants étrangers, il faut prévoir une assurance de sécurité sociale à un prix raisonnable.

6) De la collaboration dans la région

Une étroite collaboration avec des instituts universitaires de la région est à envisager. L'UNEL est d'avis qu'un contact permanent sur le plan régional et international est l'une des conditions pour acquérir le qualificatif d'"universitaire".

7) De l'aide financière

L'aide financière ne doit ni favoriser, ni défavoriser les étudiants faisant leurs études à Luxembourg. Ain-

si, l'aide financière de l'étudiant doit être adaptée au coût de la vie du pays choisi.

Les étudiants étrangers qui ne bénéficient pas d'une aide de leur pays d'origine doivent pouvoir profiter d'une aide financière luxembourgeoise.

8) De l'impact sur l'enseignement secondaire.

Le développement de l'enseignement secondaire ne doit pas souffrir du développement de l'enseignement post-secondaire (ni migration de budgets, ni migration de ressources humaines).

9) Des mécanismes de contrôle

Des mécanismes de contrôle sont à prévoir sur plusieurs niveaux, afin de garantir le fait que l'enseignement supérieur ne souffre pas trop des maladies typiquement luxembourgeoises telles que le lobyisme, la politique des cartes de membres des partis politiques, les droits acquis de certaines professions, etc.

Un premier contrôle doit fonctionner auprès des instituts universitaires; il veillera sur le respect des points mentionnés plus haut. Une participation active des étudiants est nécessaire.

Un deuxième contrôle doit être opérationnel à un niveau supérieur; il servira d'organe de recours en dernière instance pour toute question concernant l'enseignement supérieur.

Le 1.11.92.

L'UNEL, B.P. 324, L-2013 Luxembourg

L'UNEL comprend par enseignement universitaire tout enseignement post-secondaire.